

COMMUNE DE CUREMONTE

PROGRAMME AMENAGEMENT DU BOURG ET DE LA PLACE DE LA BARBACANE :
MISE EN LUMIERE / EXTENSION ET DISSIMULATION ECLAIRAGE PUBLIC
via la FDEE19

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Vu la délibération DE27-24 du 26 Mars 2024 votant le budget principal et acceptant le principe de fongibilité des crédits,

Vu le projet d'Aménagement du Bourg et de la Place de la Barbacane,

Vu la délibération DE03-21 du 25 Janvier 2021, actant le transfert de la partie Maîtrise d'Ouvrage de la compétence ECLAIRAGE PUBLIC à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze,

Considérant l'accord de la FDEE19 pour la réalisation d'études et de travaux d'extension dans le cadre dans leur programme de travaux ECLAIRAGE PUBLIC 2024/2027, entrant dans le cadre des travaux d'Aménagement du Bourg et de la Place de la Barbacane pour la mise en lumière le long du muret sous le garde-corps, par des éclairages encastrés,

Considérant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sur cette mise en lumière,

Considérant la proposition de travaux présentée par la FDEE19 pour un montant total de 6 147.24€ HT soit **7 376.69€ TTC**,

Considérant la prise en charge par la FDEE de ces travaux de 50% du montant total, laissant comme reste à charge pour la commune d'un montant de **3 073.62€ soit 50% du HT**,

D11/2024 - DECISION –

ARTICLE I : Décide d'accepter la proposition de prix présentée par la FDEE19 pour l'extension et la dissimulation de l'éclairage public pour un montant restant à charge pour la commune de **3 073.62€**,

ARTICLE II : Décide le virement de Crédits suivant : PRGM 206 AMENAGEMENT BOURG
 - **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	MONTANT
Article 231 Travaux	- 3 074 €
Article 204182 Participation organismes publics	+ 3074€

ARTICLE III: Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Trésorier de Beaulieu-sur-Dordogne
- La FDEE19
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 30/05/2024

Madame le Maire,



Nelly GERMANE.

